

DEPARTEMENT Des Côtes d'Armor
Arrondissement de DINAN

## COMMUNE DE LANVALLAY

### EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

**Nombre de**  
Conseillers en exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le vingt septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale adressée le 13 septembre 2019, sous la présidence de M. Bruno RICARD, Maire de LANVALLAY.

#### Délibération n° **2019 09 01**

#### Objet

*Vœu de Soutien*

*Appel pour un Pacte  
Finance –  
Climat Européen*

**Étaient présents :** M. RICARD Bruno, Maire - M. VADEPIED Alain - Mme MAHE Régine - Mme LECOINTRE Haude - M. NICOLAS Thierry - Mme BRIOT Janig - M. PINTO José - Mme TROUBADOURS Sophie - M. BRIAND David - Mme GERARD Marie-Pascale - M. GUILLEMOT Thomas - Mme AUFFRET Marianne - M. TESTOT Bertrand - M. LEGAVRE Robert - Mme LEPETIT Françoise - M. DELAROCHEAULION Jean-Yves - M. CARREE Michel

**Étaient absents :** M. LEFEVRE donne pouvoir à Bruno RICARD - Mme. CONTIN donne pouvoir à Michel CARREE - Mme. RE donne pouvoir à Régine MAHE - M. PAPAIL donne pouvoir à Robert LEGAVRE - M. GOISET donne pouvoir à Thierry NICOLAS - M. ARMBRUSTER donne pouvoir à Bertrand TESTOT - Mme LEVEQUE donne pouvoir à Janig BRIOT - Mme MARTIN donne pouvoir à Alain VADEPIED - M. FERRON Sébastien - M. MARSEILLE Philippe

Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, **Marianne AUFFRET**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

*Rapporteur : M. LE MAIRE*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Le 31 octobre 2017, l'ONU nous alertait solennellement sur l'écart « catastrophique » qui existe entre les engagements des Etats et les réductions des émissions de gaz à effet de serre qu'il faudrait opérer pour maintenir le réchauffement en-dessous de 2°C, et si possible en dessous de 1,5°C. Nous sommes actuellement sur une trajectoire de 3,5°C !

Un tel réchauffement climatique provoquera des phénomènes catastrophiques (sécheresses, canicules, inondations, ouragans...) entraînant des bouleversements agricoles, économiques et politiques, des déplacements de population, des famines et la mort de millions de personnes. Il ne concernera pas seulement des pays lointains, mais également l'Europe. Que se passera-t-il si des centaines de millions d'hommes et de femmes sont contraints de quitter leur terre natale devenue invivable ? A moyen terme, nous le savons toutes et tous, c'est la paix mondiale et l'avenir de notre civilisation qui est aujourd'hui menacée.

Le collectif Climat 2020 pour un Pacte finance-climat européen réunit des dizaines de milliers citoyens de tous milieux, des femmes et hommes politiques de tous bords, des chefs d'entreprise et des syndicalistes, des intellectuels et universitaires, des salariés, des chômeurs, des paysans, des artistes et des artisans, des responsables associatifs qui ont des terrains d'actions différents et qui sont convaincus de la responsabilité particulière de l'Europe à l'égard des défis que devra affronter l'humanité au cours de ce siècle et de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui d'inventer, de toute urgence, une réponse claire et ambitieuse à y opposer.

Les signataires de cet Appel demandent solennellement aux chefs d'Etat et de Gouvernement européens au plus vite de créer la Banque du Climat et de la Biodiversité, filiale de la Banque Européenne d'investissement. Ils demandent que la création monétaire de la Banque Centrale Européenne soit mise au service de cette Banque du Climat et de la Biodiversité. Elle assurera pendant 30 ans des financements à la hauteur des enjeux pour conduire la transition écologique et solidaire sur nos territoires européens. Ils veulent aussi renforcer très fortement notre partenariat avec les pays du Sud, et particulièrement avec le continent africain auquel nous sommes liés par la géographie et par l'histoire. Ils proposent la création d'une contribution européenne sur les bénéfices non réinvestis des grandes sociétés (de l'ordre de 5%) afin de dégager un vrai budget pour investir dans la recherche et lutter contre le réchauffement climatique sur le pourtour méditerranéen, en Afrique et en Asie du Sud.

Notre commune est déjà engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le Pacte Finance-Climat Européen nous assurera des financements pour accélérer nos engagements prioritaires de l'indispensable transition énergétique.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- **SOUTIENT** l'appel pour un Pacte Finance-Climat Européen et pour la solidarité de la France et de l'Europe avec nos voisins du Sud.

Pour extrait certifié conforme à l'original

Le Maire,  
Bruno RICARD